



Plan d'action actualisé 2024-2028

Droit

Département des sciences économiques et de gestion

Introduction

Le **plan d'action actualisé pour la section droit résulte** du diagnostic réalisé par la Haute École Lucia de Brouckère avec l'ensemble des parties prenantes (enseignants, étudiant.e.s, direction). Il tient également compte des recommandations du comité des experts, mandaté par l'AEQES, et des choix stratégiques de l'établissement. Celles-ci sont reprises dans la première colonne du plan ci-dessous.

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cursus « droit ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente organisée en 2016-2017. Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, le 2 février 2024 auprès de la section droit du département économique de la haute école.

Critère Programme (A)

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

Recommandations suivies :

4. Renforcer l'effectif enseignant dédié à la section droit en engageant un ou deux autres enseignants (dans les matières juridiques) ;

Critère Qualité (B)

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

Recommandations suivies :

11. Mettre en œuvre l'analyse réflexive de développement de la visibilité de l'établissement et de la section par exemple en l'incluant dans la dénomination du département dont il relève {et /en renforcer/çant la visibilité du cursus et de la haute école (plan d'action initial)} ;

La section droit reste invisibilisée dans un département « économique ». Il serait judicieux de repenser l'appellation de la section en ajoutant le terme « juridique » pour avoir un département « économique, juridique et de gestion », ce qui permettrait aux étudiant.e.s potentiellement intéressés par le droit

d'être informé.e.s, dès le premier coup d'œil, que cette section existe à la haute école Lucia de Brouckère ce qui, actuellement, n'est pas mis en avant. Alors que d'autres HE se présentent sous la dénomination « économique, juridique et de gestion » (A.T. p. 28 de l'analyse transversale)

La section droit se distinguera, suite à la modification des grilles de cours à venir, du programme proposé par le cursus des autres HE, effectivement, après analyse des programmes proposés par les autres HE il est apparu que :

- Le programme de l'EPHEC démontre une orientation marquée vers le droit et le monde des entreprises. Les cours sont rassemblés dans des unités d'enseignements peu nombreuses, mais pourvues consécutivement d'un nombre important de crédits.
- La HE2B présente une grille de cours plus proche de la HELDB, mais qui comprend davantage de cours, affectés d'un nombre de crédits plus réduits. Le programme privilégie le droit public (constitutionnel et administratif), et semble donc favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur des administrations et organismes publics.

Par rapport aux établissements précédents, la HELDB apparaît très « généraliste » (Rapport d'évaluation, 2024, p.12) dans tous les aspects de son programme. Les cours généraux, de langue et de droit représentent une proportion relativement proche du programme général. De même, la grille des cours de droit ne traduit aucune orientation ou sensibilité particulière. La modification des grille de cours permettra d'axer le cursus vers une orientation familiale et patrimonial familial (droit des personnes, régimes, matrimoniaux, libéralités et successions), en droit immobilier (droits réels et contrat de vente), en fiscalité indirecte (droits d'enregistrement et de succession) , y compris la fiscalité immobilière, en droit judiciaire et droit international privé (qui en est le complément indispensable) et en droit pénal (et jeunesse) , procédure pénale (et criminologie);

Ces orientations rejoignent par ailleurs les orientations suivies par nos étudiant.e.s ayant finalisé le cursus (poursuite d'études en master droit et criminologie, greffe des tribunaux, compagnies d'assurance, notariat et études notariales, services de police, ...).

- Réviser le programme par la modification des grilles de cours, l'analyse transversale relevant par ailleurs que la révision des programmes constitue un indicateur important de l'amélioration continue et de leur pertinence. Cette révision étant en phase avec l'évolution de la société et du droit (A.T. p.24, pt 2.1.1) ;

Ce qui permettrait de répondre aux recommandations suivantes :

Axer d'avantages la formations sur des études de cas et des exercices pratiques (Rapport d'évaluation, 2024, p.12)

Augmenter les heures de cours de droit, afin d'ancrer les apprentissages dans des études de cas et travaux pratiques (Rapport d'évaluation, 2024, p.12);

5- Renforcer l'effectif enseignant dédié à la section droit en engageant un ou deux autres enseignants dans les matières juridiques. Dans la section droit, l'équipe enseignante à temps plein est extrêmement réduite, voire inexistante. Chaque enseignant de l'établissement donne cours dans deux sections différentes ou minimum et chaque enseignant de la spécialité droit, dans six à neuf matières juridiques distinctes et sur plusieurs sections ; p11

6- Analyser l'absentéisme de certains enseignants en vue d'y apporter les solutions idoines ;

Collaboration entre les enseignants, le rapport d'évaluation continue pointant les difficultés de collaboration entre les enseignants eu égard à la charge accrue de travail ;

4 - Proposer un dispositif spécifique pour renforcer l'accompagnement des étudiant.e.s en TFE au niveau méthodologique, linguistique et de la recherche (Rapport d'évaluation, 2024, p.14);

Une part importante des étudiants issus de la section de droit de la HELDB s'est orientée vers une fonction de juriste, employé dans les secteurs juridiques traditionnels, que leur permet le diplôme de bachelier en droit. Ces secteurs sont essentiellement les études de notaire, d'huissier de justice, les greffes, les services de police locale et fédérales, ainsi que les services du recouvrement et des droits de succession de l'administration fiscale.

Un nombre moins important est employé dans le secteur des assurances.

Quelle que soit l'évolution économique à court ou moyen terme, ces secteurs traditionnels resteront une source importante d'emplois et offrent également des perspectives et possibilités de progression professionnelles réelles, sans nécessairement acquérir un master en droit. Les fonctions précitées de ces secteurs traditionnels correspondent donc exactement aux débouchés du diplôme de bachelier en droit professionnalisant.

Pour ces raisons et dans le souci de proposer aux futurs étudiants une orientation professionnelle des études, qui se démarquent des autres établissements du pôle académique de Bruxelles, le présent projet du programme de la section tend à répondre aux compétences et attentes des secteurs professionnels précités. Pour ce motif, ce programme privilégie donc les matières juridiques suivantes :

- Droit civil et particulièrement, le droit immobilier (droits réels et vente) le droit familial et familial patrimonial (droit des personnes, régimes, matrimoniaux, libéralités et successions).
- La fiscalité indirecte (droits d'enregistrement et de succession) qui est devenue une matière plus complexe et plus vaste en raison de sa régionalisation.
- La fiscalité immobilière.
- Le droit judiciaire et le droit international privé (qui en est le complément indispensable).

Plan d'action actualisé Section Droit – mis à jour le 13/02/2025

- Le droit pénal et la procédure pénale.

Dans la même finalité, les cours généraux sont limités aux outils requis dans ces secteurs. Les connaissances attendues dans ces secteurs sont néanmoins limitées, dans la mesure où le juriste ne se voit jamais confier des tâches de comptabilité, de programmation informatique, ni d'analyse économique.

Le volume de ces cours a été conçu de manière à permettre la collaboration entre le juriste et les autres employés du secteur, tels que le comptable, l'informaticien ou le gestionnaire de l'étude ou du service.

Selon ce projet, les cours de langue comprennent obligatoirement et principalement le néerlandais, utilisé systématiquement dans les secteurs professionnels visés et indispensable pour l'accès aux sources juridiques belges (dont la majorité sont publiées en néerlandais).

L'anglais reste néanmoins présent à titre complémentaire.

Le projet de programme prévoit également des travaux pratiques pour les matières juridiques les plus importantes, et qui constituent une activité d'apprentissage spécifique (qui pourrait participer de la même unité d'enseignement que le cours théorique de la matière). Un tel approfondissement pratique apparaît indispensable à des études professionnalisantes de type court, destinées par essence à permettre l'entrée immédiate sur le marché du travail.

D'autre part, l'inflation législative constante et la diminution tout aussi constante des aptitudes des étudiants au terme de leurs études secondaires, imposent de consacrer un temps croissant à l'explication de la théorie, au détriment de l'application pratique des principes enseignés. L'adjonction d'exercices pratiques permettrait de rétablir le caractère professionnalisant des études et l'intérêt des entreprises pour ce type d'études de droit.

Ces travaux et exercices pratiques répondent également au constat et recommandations de l'AEQES, formulés dans le rapport de l'évaluation de la section en droit, établi le 27 juin 2018. Le comité des experts qui en est l'auteur, avait notamment relevé une place trop importante accordée la pédagogie de type universitaire, au détriment d'une approche pratique de la formation, qui est pourtant essentielle pour un bachelier professionnalisant.¹

¹ AEQES, Rapport d'évaluation du cursus de droit de la Haute école Lucia de Brouckère, 27 juin 2018, p. 11, critère n° 2, § 4 ; AEQES, Synthèse des recommandations consécutives à l'évaluation du cursus de droit de la Haute école Lucia de Brouckère, recommandation n° 17 (annexe n° 5)

Axe 1 : Développer une offre d'enseignement propre à la Haute-Ecole et centrée sur les étudiant.es

Recommandations	Description des actions	Priorité (de 1 à 4)	Porteurs de l'action	Échéances	Indicateurs ou résultats attendus
<p>Modification de l'architecture de la formation et des grilles pour proposer une offre moins généraliste. (Mise en chantier depuis 2018 mais non encore concluante)</p>	<p>Finaliser la modification de l'architecture et des grilles de cours qui impliquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1/une diminution des cours non juridiques et augmentation des heures de cours de droit, afin d'ancrer les apprentissages dans des études de cas et travaux pratiques ; (Rapport d'évaluation, fév 2024, p.12) 2/une augmentation de l'effectif enseignant dans les matières juridiques ; 3/une diminution des cours de droit différents dispensés par chaque enseignant ; des possibilités plus aisées de collaborations entre enseignants ; 4/une différenciation du programme de la HELdB par 	1	Direction Enseignant Personnel administratif	Déc 2025	<p>Augmentation du taux de satisfaction lors des EEE à la question « J'ai compris la contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation ». (juin 27)</p> <p>Augmentation du taux de diplomation (+10% septembre 2027)</p>

	rapport aux autres HE et donc une visibilité renforcée ²				
Axer d'avantages la formations sur des études de cas et des exercices pratiques <i>Rapport d'évaluation, fév. 2024, p.13, point 10</i>	Augmentation des heures de cours de droit, et ancrer les apprentissages dans des études de cas et travaux pratiques	1	Direction Enseignant	Sept 2026	Augmentation des heures de cours de travaux pratiques dans la nouvelle architecture de cours.
	Diminuer le nombre d'heures de cours en présentiel obligatoire dans les horaires	2	Direction Enseignants	Sept 2026	Les étudiants bénéficient d'une meilleure répartition de la charge de travail dans le temps et plus d'autonomie.
« Proposer un dispositif spécifique pour renforcer l'accompagnement des étudiant.e.s en TFE au niveau méthodologique, linguistique et de la recherche » <i>Rapport d'évaluation, 2024, p. 15, recommandation n°4</i>	Modification de l'architecture de la formation et des grilles par l'ajout d'heures de cours en méthodologie du TFE au bloc3 droit.	1	Enseignant	Sept 2026	Augmentation du nombre d'heures de méthodologie en Bloc3

² En ce sens, la modification des grilles propose un programme à orientation familiale et patrimonial familial (régimes, matrimoniaux, libéralités et successions), en droit immobilier (droits réels et vente), en fiscalité indirecte (droits d'enregistrement et de succession), y compris la fiscalité immobilière, en droit judiciaire et le droit international privé (qui en est le complément indispensable) et en droit pénal (et jeunesse), procédure pénale (et criminologie);

« Mettre davantage en visibilité la section droit, (par exemple, en l'incluant dans la dénomination du département dont il relève) ». <i>Rapport d'évaluation, 2024, p. 6, recommandation 11</i>	Réaliser une concertation auprès de l'ensemble des sections du département pour obtenir un nom reflétant l'ensemble des sections/	3	Direction	Sept 2027	Modification du nom du département
	Visibiliser la HELdB en marquant une différenciation de son programme par rapport à ceux proposés dans les autres HE. ³	2	Direction Enseignants	Février 2027	Augmentation du nombre d'inscriptions, +15% par rapport à 24-25

³ En ce sens , la modification des grilles propose un programme à orientation familiale et patrimonial familial (régimes, matrimoniaux, libéralités et successions), en droit immobilier (droits réels et vente), en fiscalité indirecte (droits d'enregistrement et de succession) , y compris la fiscalité immobilière, en droit judiciaire et le droit international privé (qui en est le complément indispensable) et en droit pénal (et jeunesse) , procédure pénale (et criminologie);

Axe 2 : Améliorer la communication et la répartition de la charge de travail au sein de l'équipe pédagogique

Recommandations	Description des actions	Priorité (de 1 à 4)	Porteurs de l'action	Échéances	Indicateurs ou résultats attendus
Collaboration entre les enseignants, le rapport d'évaluation continue pointant les difficultés de collaboration entre les enseignants eu égard à la charge accrue de travail ; <i>Rapport d'évaluation, 2024, p. 13</i>	Organiser des réunions régulières pour le suivi du plan d'action et la coordination de la section	1	Enseignants	Sept 2025	Objectif : 2 réunions par quadrimestre. Actualisation annuelle du plan d'action
Renforcer l'effectif enseignant dédié à la section droit en engageant un ou deux autres enseignants dans les matières juridiques. <i>Rapport d'évaluation, 2024, p. 4, 11</i>	Engager 1 à 2 nouveaux enseignants	2	Direction	Sept 2026	Augmentation du nombre d'enseignants
Manque / difficultés de collaboration entre les enseignants eu égard à la charge accrue de travail ; <i>Rapport d'évaluation, 2024, p.12, recommandation n°13</i>	Actions citées ci-dessus et dans l'axe 3, à savoir engager du personnel supplémentaire et attribuer des heures de manière pérenne à la qualité dans chaque section	1	Direction Enseignant	Sept 2025 heures qualité Sept 2026 enseignants supp.	Mieux répartir la charge de travail et ainsi disposer de plus de temps pour organiser la collaboration
Proposer des pistes de développement professionnel pour les enseignants (formation ou participation à des manifestations scientifiques pour échanger notamment autour de la pédagogie en enseignement supérieur) <i>Rapport d'évaluation, 2024, p.15, 9</i>	Organiser et promouvoir la formation continue des enseignants	2	Direction CAP Enseignants Service RH	Chaque année	Des formations sont organisées et accessibles aux enseignants. Les enseignants participent à ces formations et développent leurs compétences. Augmentation du nombre de formation suivie chaque année

	Organiser des échanges de pratiques et retours d'expériences entre enseignants du droit	1	Enseignants	1x par an	Les échanges de pratiques avec des enseignants plus expérimentés dans le domaine développent leurs compétences dans la pédagogie du droit.
--	-----------------------------------------------------------------------------------------	---	-------------	-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe 3 : Adopter une politique qualité ambitieuse

Recommandations	Description des actions	Priorité (de 1 à 4)	Porteurs de l'action	Échéances	Indicateurs ou résultats attendus
« Renforcer le dispositif des EEE, en procédant à une analyse systématique et à un suivi régulier des résultats, afin d'assurer des enseignements de qualité et un accompagnement adapté aux besoins des étudiants » <i>Rapport d'évaluation, 2024, p.15, recommandation n°1</i>	Augmenter l'affiche physique des affiches pour les EEE, réalisation de présentation dans les cours par la coordination qualité, faire relayer les EEE par le Conseil Etudiant. Systématiser un retour précis des résultats auprès non seulement des enseignant.es mais également des étudiant.es	2	Coordination Qualité Institutionnelle Enseignants	Sept 2026	Augmentation du taux de participation aux EEE (objectif : 25%)
« Mettre en évidence le lien entre la politique qualité et la mission et les valeurs de la HELdB » <i>Rapport d'évaluation, 2024, p.17, recommandation n°2</i>	Réalisation d'une charte des valeurs de la HELdB	2	Coordination Qualité Institutionnelle	Sept 2025	Livrable : La charte

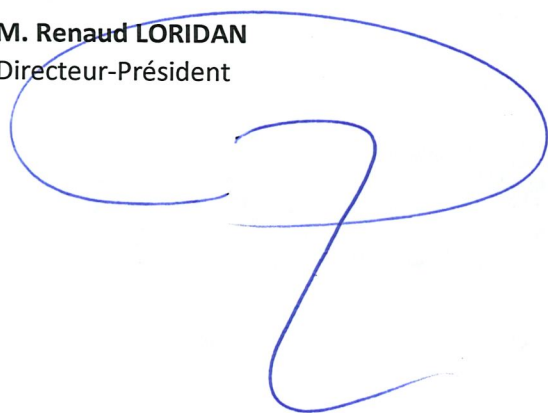
« Adopter une politique qualité avec des relais effectifs et efficaces dans toutes les sections » <i>Rapport d'évaluation, 2024, p.17, recommandation n°1</i>	Pérenniser la fonction de coordonnateur qualité / relais qualité dans toutes les sections	1	Direction	Sept 2025	Attribution d'heures pour la qualité au sein de chaque section
« Créer un cadre de concertation avec le monde professionnel en recueillant effectivement ses attentes dans l'évaluation de la pertinence du programme » <i>Rapport d'évaluation, 2024, p.15, recommandation n°10</i>	Faire évaluer le programme par les professionnels et les anciens en préparant un questionnaire spécifique à cette fin	2	Enseignants Coordonnateur/référent qualité	Mars 2026	Le processus de révision du programme intègre les parties prenantes externes.

Axe 4 Multiplier les occasions d'échange et mettre les étudiants en relation avec les milieux professionnels

Recommandations	Description des actions	Priorité (de 1 à 4)	Porteurs de l'action	Échéances	Indicateurs ou résultats attendus
« Mettre en place un réseau d'albumis de la section droit » (Rapport d'évaluation, 2024, p.17, recommandation n°5)	Inviter les anciens étudiants à venir parler de leur parcours et de leur métier	3	1 enseignant	Juin 2026	Objectif : 3 albumis intervenant dans l'année en 25-26
	Inviter plus de professionnels du droit	2	Direction Enseignants	Juin 2026	Objectif : 4 professionnels intervenant dans l'année en 25-26

N.B. : L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans tout le document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

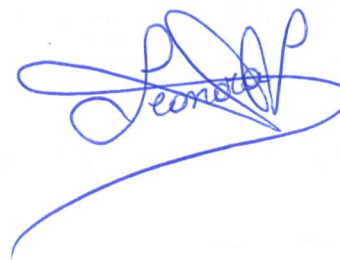
M. Renaud LORIDAN
Directeur-Président



Mr Olivier LALAU
Coordinateur Qualité Institutionnel



Mme Linda LEONORA
Directrice du Département des sciences
économiques et de gestion



Mme Nathalie CORBEEL
Coordonnatrice qualité

